



Le Magazine du Conseil

n°25

Mars 2018

Publication périodique du Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale

www.ces-brussels

DOSSIER :
L'entrepreneuriat
féminin en
Région bruxelloise

Sommaire

3 Edito

Actualités

- 4 | Nouveau Président et vice-président au Conseil
- 4 | Prochain Débat du Conseil

Dossier

- 5 | L'Entrepreneuriat féminin en Région bruxelloise

Focus

- 19 | Signature du premier accord-cadre sectoriel à Bruxelles

21 Avis du Conseil

Débats : interviews

- 25 | « Reyers : vers un pôle multimédia », avec Monsieur Jean-Paul Philippot
- 27 | « La médiation : une solution win-win pour un différend », avec Monsieur Pierre Schaubroeck et Monsieur Gérard Kuypers
- 29 | « Le transport : troisième poste de dépenses des ménages en Belgique », avec Madame Coraline Daubresse

Brèves

- 31 | Grille indicative des loyers pour Bruxelles-Capitale
- 31 | Les touristes dépensent moins et restent moins longtemps à Bruxelles

Publications

- 32 | L'Institut Vias publie sa 6ème grande enquête nationale sur l'insécurité routière
- 32 | Près de 9 Bruxelloises sur 10 confrontées à des intimidations à caractère sexuel

Édito

Début janvier, j'ai entamé mon mandat comme Président du CESRBC, en succédant à Philippe Van Muylder, qui avait assumé cette mission au cours des 30 derniers mois. Du beau travail a été accompli au cours de cette période, mais il nous reste bon nombre de missions et de défis à relever durant les 30 prochains mois. Je ferai pour cela appel à la coopération de tous les mandataires qui 'siègent' ici, au nom des employeurs et des travailleurs.

Nous ne pouvons nier que chacun d'entre nous défend des priorités résultant d'une fonction au sein d'une organisation des travailleurs, d'une organisation intersectorielle des employeurs ou d'une organisation sectorielle spécifique. Des facteurs et des divergences idéologiques, sociales ou économiques jouent un rôle, mais constituent en même temps la richesse de la concertation sociale. Cela signifie-t-il que nous devons uniquement assister en qualité de représentants de nos organisations respectives aux réunions des commissions ou groupes de travail si l'ordre du jour comprend un point qui nous concerne directement ? Certainement pas ! J'estime en effet qu'il est de notre devoir de suivre avec intérêt et implication toutes les questions socioéconomiques qui revêtent un intérêt pour l'avenir et le développement de notre Région. Votre présence aux réunions des commissions est appréciée, même si les points abordés ne constituent pas vraiment un point d'intérêt pour votre secteur ou organisation. *We need you!*

Le dossier de ce numéro est consacré à l'entrepreneuriat féminin. Une étude de 2004, réalisée à l'époque à la demande du Ministre de l'Economie et de l'Emploi, indiquait que les femmes représentaient 50,3 % de la population active à Bruxelles, mais que seulement 45,3 % d'entre elles travaillaient et qu'elles ne représentaient que 27,6 % des indépendants et 18,8 % des employeurs. Quant aux femmes entre 15 et 64 ans, seule 1 sur 2 avait un emploi et 5 % avaient un statut d'indépendante. Et les employeurs féminins s'avéraient encore plus clairsemés : seulement 0,8 %.

Nous connaissons le problème et les facteurs qui entravent le développement de l'entrepreneuriat féminin : la peur du risque, le manque de formations spécifiques, l'accès au financement, l'intérêt des réseaux, ou encore, l'absence de modèles. Mais la question est la suivante : « *qu'est-ce qui a changé au cours de ces 14 dernières années* » ?

Jan De Brabanter – Président



Actualités du Conseil

Nouveau Président et vice-président au Conseil

Le mercredi 20 décembre 2017, lors de son Assemblée plénière, le Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale a désigné son nouveau Président, Monsieur Jan De Brabanter (BECI), et son nouveau vice-président, Monsieur Philippe Vandenabeele (CGSLB).



Monsieur De Brabanter succède ainsi à Monsieur Van Muylder à la Présidence du CESRBC, selon le principe d'alternance établi (la Présidence est assurée alternativement – pour une période de deux ans – par un représentant du banc patronal et un représentant du banc syndical).

Prochain débat du Conseil

Le Conseil a le plaisir de vous convier, le **lundi 16 avril 2018**, à un débat relatif aux enjeux liés au vieillissement de la population, de 12h à 14h.

Monsieur **Dimitri Léonard**, Docteur en Sciences Politiques et Sociales de l'Université libre de Bruxelles, sera l'intervenant privilégié de ce débat.

L'entrepreneuriat féminin en Région bruxelloise

À l'heure actuelle, être femme et entreprendre constitue une ambition qui souffre encore et toujours de nombreux freins, particulièrement dans les pays développés, bien que le nombre de femmes entrepreneuses tende à croître ces dernières années à l'échelle du monde. La parentalité, le manque de crédibilité, etc. sont autant d'obstacles auxquels les femmes sont confrontées dans nos pays dès lors qu'elles ambitionnent de lancer une affaire. Afin de les aider à les dépasser, de nombreux outils ont été mis à leur disposition pour les aider à créer et à développer leur activité.

Le présent dossier se donne pour objectif de présenter un aperçu chiffré de l'entrepreneuriat féminin en Europe et en Belgique. Il s'attardera ensuite sur les freins rencontrés par les femmes au moment de lancer une affaire et/ou de la gérer, ainsi que sur diverses initiatives destinées à aider ces femmes à dépasser ces obstacles. Vous découvrirez enfin le portrait de quelques femmes entrepreneuses.

Introduction

Tout d'abord, définissons rapidement le terme « entrepreneur(e) ». Il vise toute personne propriétaire d'entreprise(s), qui crée ou développe une activité économique dans le but de générer de la valeur, en exploitant de nouveaux produits, procédés ou marchés (source : Programme d'Indicateurs de l'Entrepreneuriat). L'entrepreneur joue un rôle important dans la croissance et la productivité de notre société. Aujourd'hui encore, la majorité des entrepreneurs sont des hommes, bien que de plus en plus de femmes se lancent comme indépendantes ou créent leur entreprise.

En effet, si l'on se réfère à l'édition 2016-2017 de l'étude du Global Entrepreneurship Monitor (GEM), on constate que la création d'entreprises par des femmes est, globalement, en progression. Réalisée auprès de 74 pays à travers le monde, il ressort de cette étude que 163 millions de femmes dans le monde ont créé une entreprise et 111 millions en dirigent une déjà constituée, soit une augmentation de 10% par rapport à l'édition 2014-2015.

Les motivations divergent d'un continent à un autre lorsqu'il s'agit de se lancer dans l'entrepreneuriat féminin. Ainsi, l'étude met en évidence l'existence d'un entrepreneuriat de nécessité, plus répandu dans les pays en développement où la proportion de femmes créatrices d'entreprise est même supérieure ou égale à celle des hommes. En Europe, en revanche, l'entrepreneuriat féminin est moins répandu. Il y existe un entrepreneuriat d'opportunité, davantage présent dans les pays ayant un développement économique avancé et offrant un niveau d'éducation aux femmes⁽¹⁾.

Les disparités géographiques sont dès lors marquées. L'entrepreneuriat féminin approche les 20% au Brésil et aux Philippines, mais n'est que de 5% en Belgique, de 3,1% en Allemagne ou encore de 3,4% en France.

Il se peut que des barrières, notamment psychologiques voire symboliques, existent dans les pays développés. Par exemple, là où les femmes des pays moins développés estiment à 67% qu'elles sont capables de monter une affaire, elles ne sont que 35% à le penser dans les pays développés.

Avant de se pencher sur les différents freins à l'entrepreneuriat féminin dans nos pays, et particulièrement en Belgique, il est utile d'en dresser un panorama chiffré, en Europe et en Belgique.



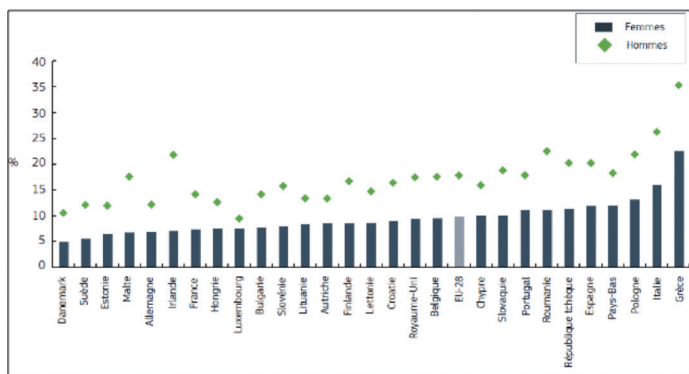
⁽¹⁾ Il se peut également que ces talents soient captés par les entreprises.

Situation actuelle des femmes sur le marché du travail

1. En Europe

À l'échelle de l'Union européenne, les femmes sont légèrement plus nombreuses que les hommes (52% contre 48 %). Elles restent par contre moins actives que les hommes (66,8 % contre 78,3 %), malgré une forte augmentation de leur participation au marché du travail ces 50 dernières années. Il n'est dès lors pas étonnant de constater que les femmes sont moins concernées par l'entrepreneuriat. En 2015, le nombre de femmes exerçant une activité non salariée dans l'Union européenne s'élevait à la moitié du nombre d'hommes indépendants (9,9% contre 17,8% - voir figure 1). Ce rapport se confirme dans la plupart des États membres. La disparité hommes-femmes indépendants est moindre au Luxembourg, aux Pays-Bas, en Lituanie, en Autriche, à Chypre et en Grèce. L'écart le plus important a été observé en Irlande et à Malte, où les hommes sont environ trois fois plus susceptibles que les femmes d'exercer une activité d'indépendant.

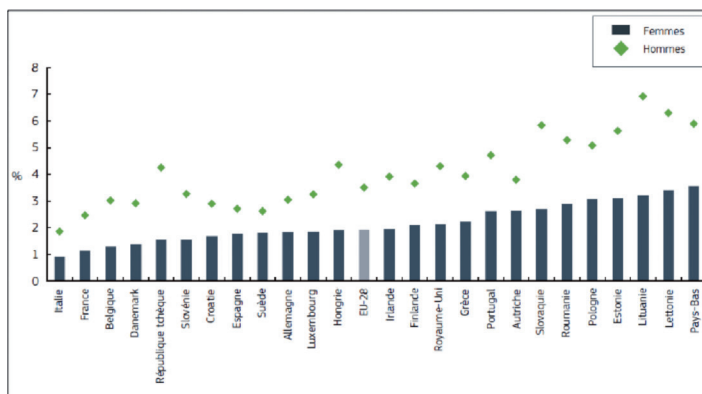
Figure 1 : Taux d'emploi non salarié, 2015
Part des travailleurs indépendants parmi les travailleurs de 15 à 64 ans



De même, les femmes sont moins susceptibles que les hommes de s'engager dans la création d'une entreprise. Au cours de la période 2010-2014, 2% des femmes de l'Union européenne ont indiqué qu'elles étaient propriétaires et gestionnaires d'une «nouvelle» entreprise, contre presque 4 % des hommes (voir figure 2). Comme dans le cas du taux d'emploi non salarié, les disparités hommes-femmes varient fortement entre les États membres de l'Union européenne. Les femmes sont cependant moins susceptibles d'être propriétaires de nouvelles entreprises que les hommes dans tous les États membres de l'Union européenne.

Figure 2 : Nouveau taux de propriété entrepreneuriale, 2010-2014 (moyenne)

Proportion de femmes (18-64 ans) qui sont propriétaires et gestionnaires d'une entreprise établie depuis au moins 42 mois



Source : Totalisations spéciales de données tirées du Global Entrepreneurship Monitor

Les entreprises gérées par des femmes diffèrent des entreprises gérées par des hommes à différents égards :

- les femmes chefs d'entreprises gèrent davantage des petites structures : elles sont moins susceptibles d'avoir des employés que des hommes (23% contre 31%), et moins susceptibles de se réunir pour créer des entreprises ensemble (14% des débutantes de l'entrepreneuriat ont lancé leur entreprise au sein d'une équipe de 3 personnes ou plus, contre 21% des hommes) ;
- les femmes sont souvent actives dans d'autres secteurs que les hommes : elles sont par exemples davantage représentées dans les secteurs de la santé et de l'aide sociale, la blanchisserie, la coiffure et les soins de beauté, les activités de bien-être physique, alors que les hommes le sont plus dans les secteurs de la construction, des transports et de la manutention, de la production ;
- les entreprises créées par des femmes semblent moins rechercher une croissance forte et la création de beaucoup d'emplois ;
- les femmes chefs d'entreprise travaillent, en moyenne, moins d'heures au sein de leur entreprise que les hommes (43,9 heures par semaine contre 47,1) ;
- les femmes indépendantes gagnent moins que les hommes indépendants : en 2011, elles gagnaient environ deux tiers de ce que percevaient leurs homologues masculins, en moyenne, au sein des États membres de l'Union européenne.

2. À Bruxelles

Le baromètre de l'entrepreneuriat au féminin dans la Région de Bruxelles-Capitale 2017, réalisé par la plateforme Women in Business, offre un aperçu chiffré et comparatif de la situation des femmes entrepreneuses dans la capitale belge. Nous vous invitons à le découvrir.

2017

BAROMÈTRE DE L'ENTREPRENEURIAT AU FÉMININ

DANS LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE



LES ENTREPRENEUSES BRUXELLOISES

ÉVOLUTION DU NOMBRE DES INDÉPENDANTES BRUXELLOISES

+16%
EN 5 ANS



1% DE PLUS
D'AUGMENTATION DU NOMBRE DE
FEMMES INDÉPENDANTES
PAR RAPPORT AUX HOMMES
(EN 5 ANS)

LES FEMMES ET L'ACTIVITÉ ENTREPRENEURIALE

5% DES FEMMES BELGES SONT IMPLIQUÉES DANS LE LANCEMENT
OU LA GESTION D'UNE JEUNE ENTREPRISE

3,1% **>>>** **5%**
2014 2016



14^e
POSITION



4.266
FEMMES BRUXELLOISES
ONT DÉBUTÉ UNE ACTIVITÉ
D'INDÉPENDANTE EN 2016

+23%

BELGIQUE 2011-2016

PROFIL DE L'ENTREPRENEUSE BRUXELLOISE

57%

DES FEMMES INDÉPENDANTES BELGES SONT
TITULAIRES D'UN DIPLÔME DU SUPÉRIEUR

**ÂGE
< 35 ANS**
58%





LES FEMMES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL À BRUXELLES

1

FEMME BRUXELLOISE SUR 2
ÂGÉE DE 15 À 64 ANS
EXERCE UN EMPLOI



+ 1,7%

BELGIQUE 2011-2016



9%

DES FEMMES BRUXELLOISES
EXERÇANT UN EMPLOI
SONT INDÉPENDANTES
À TITRE PRINCIPAL



LES FEMMES DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION

LA BELGIQUE PARMI LE
TOP 10
DES PAYS DE L'UE



BELGIQUE 2014-2017

+ 7%



BELGIQUE 2013-2017

+ 1%

Women in Business est la plateforme régionale de l'entrepreneuriat féminin à Bruxelles. Elle rassemble les acteurs reconnus dans le domaine et actifs à Bruxelles, chacun dans son expertise, telles que la sensibilisation, l'accompagnement, la formation ou le réseautage.

Contact : Loubna AZGHOUD - laz@1819.brussels -32 2 800 00 65



wib.brussels
women in business

Des chiffres présentés dans ce baromètre, il ressort une évolution à la hausse de l'entrepreneuriat féminin en Région de Bruxelles-Capitale. Toutefois, tant au niveau européen, belge ou bruxellois, les potentiels de créativité et d'entrepreneuriat des femmes constituent des sources sous-exploitées de croissance économique et de création d'emplois qu'il conviendrait de développer. Ceci peut s'expliquer par le fait qu'au moment de lancer ou de faire prospérer une entreprise, les femmes font face à de nombreux obstacles que l'on peut rassembler en cinq grands types⁽²⁾:

- un manque de soutien de la société lié à des stéréotypes sexistes négatifs selon lesquels l'entrepreneuriat est un phénomène « masculin » ;
- un manque de compétences entrepreneuriales, notamment du fait que les femmes ont moins d'expérience dans les activités non salariées et sont moins susceptibles d'occuper des fonctions dirigeantes que les hommes ;
- des difficultés plus grandes pour obtenir des financements, car les femmes auraient moins d'expérience entrepreneuriale, sont actives dans des secteurs essentiellement féminins plus marginaux et souffrent d'un score de solvabilité discriminant et de préjugés sexistes dans le processus d'octroi d'un emprunt (elles recourent davantage à l'autofinancement que les hommes) ;
- des réseaux d'entrepreneurs plus restreints, moins diversifiés et moins efficaces, davantage basés sur la famille, les amis et les éducateurs plutôt que sur des prestataires de services ou d'autres entrepreneurs ;
- des politiques familiales et fiscales décourageant les femmes de participer au marché du travail, y compris à l'entrepreneuriat. Par exemple, les politiques fiscales favorisant les ménages à double revenu ont tendance à inciter les femmes à s'engager sur le marché du travail et dans une activité d'entrepreneur. Par ailleurs, l'entrepreneuriat féminin est dépendant de la capacité des femmes à assumer leurs obligations familiales lorsqu'elles ont un travail en dehors du foyer.

Pour aider les femmes à dépasser ces barrières, de multiples outils ont été mis en place par l'Union européenne, mais aussi au niveau de la Région bruxelloise en vue de les aider à créer et développer leur activité.

Au niveau européen, plusieurs actions ont été entreprises pour promouvoir et soutenir les femmes entrepreneuses, notamment au travers du Small Business Act⁽³⁾ et du Plan d'action « Entrepreneuriat 2020 »⁽⁴⁾.

Dans son plan d'action « Entrepreneuriat 2020 », qui vise à raviver l'esprit d'entreprise en Europe à l'horizon 2020, la Commission européenne fait explicitement référence au potentiel de l'entrepreneuriat féminin. Dans ce cadre, la Commission européenne encourage les États membres à développer des initiatives incitant les femmes à entreprendre. L'une de ces principales initiatives consiste à supporter le réseautage parmi les femmes entrepreneuses, les femmes entrepreneuses potentielles et de supporter les organisations.

Le prix européen pour les femmes innovatrices, prix lancé en 2011, est remis aux femmes qui, à un moment de leur carrière, ont reçu des fonds pour la recherche et l'innovation européenne et qui ont récemment (co-)fondé une entreprise à succès sur base d'une de leurs idées innovantes.

Par ailleurs, la Commission apporte son soutien à divers outils tels que des réseaux et une plateforme en ligne dont l'objectif est d'aider les femmes à devenir entrepreneuses et à gérer leurs affaires avec succès. Parmi ceux-ci, on retrouve :

- La plateforme WEgate
- La Communauté européenne des anges femmes d'affaire et des femmes entrepreneuses
- Le réseau européen pour promouvoir l'entrepreneuriat féminin (WES)
- Le réseau européen des ambassadrices de l'entrepreneuriat féminin
- Le réseau européen des mentors pour les femmes entrepreneuses



⁽³⁾ Le « Small Business Act » pour l'Europe répertorie dix principes directeurs pour promouvoir la croissance des petites entreprises. Le premier principe met plus particulièrement l'accent sur les femmes et les jeunes : l'Union européenne et les États membres devraient « mieux prendre soin des futurs entrepreneurs [...] surtout chez les jeunes et chez les femmes, et en simplifiant les conditions de transmission d'entreprises. »

⁽⁴⁾ Le plan d'action « Entrepreneuriat 2020 » vise à raviver l'esprit d'entreprise en Europe par une série de mesures de soutien au cours de la période 2014-2020. Il repose sur trois piliers : le développement de l'éducation et de la formation à l'entrepreneuriat ; la création d'un environnement économique favorable ; la mise en avant de modèles à suivre et l'inclusion de groupes spécifiques. La section 4.2.1 définit des mesures visant plus particulièrement les femmes entrepreneuses.

⁽²⁾ Source : étude menée par la Commission européenne (Women innovators and entrepreneurship)

Plateforme européenne Wegate



WEgate est une plateforme ressource destinée à l'entrepreneuriat féminin en Europe. Lancée en septembre 2016,

elle s'inscrit dans le « Plan d'action Entrepreneuriat » de la Commission européenne, qui prévoit des actions concrètes pour soutenir l'entrepreneuriat en Europe.

Ce guichet unique est disponible en 23 langues et a pour but de fournir des informations et un soutien précieux à l'entrepreneuriat féminin en Europe. Il regorge de nombreuses informations sur le financement, l'accès aux aides, les conseils, les possibilités de formation et d'apprentissage, les programmes de mentorat, des études de cas, des exemples de réussite, etc.

Pour plus d'informations : www.wegate.eu

Au niveau bruxellois, le Gouvernement a adopté en juin 2016 le Small Business Act bruxellois qui comprend 77 mesures, dont certaines visent directement à soutenir les femmes entrepreneuses. Notamment au travers de sa mesure 41, le SBA envisage de développer l'entrepreneuriat féminin en Région bruxelloise via diverses initiatives :

- Le 1819 mettra à jour, tous les 2 ans, le baromètre de l'entrepreneuriat féminin tel qu'il a été initié en 2015.
- Plusieurs structures sont actives à Bruxelles pour soutenir l'entrepreneuriat féminin. Afin d'avoir une vue structurée de qui fait quoi, pour quel public et dans quelle phase de cycle de vie de l'entreprise, la Région appuiera la mise à jour d'une cartographie sur l'offre des services et actions à disposition des femmes entrepreneuses à Bruxelles.
- Sensibiliser et former des femmes qui veulent entreprendre.
- Prendre en compte des enjeux spécifiques aux parents entrepreneurs, en offrant par exemple un accès à un nombre suffisant de places en crèches pour permettre aux femmes et aux hommes ayant des enfants en bas âges de se lancer dans l'entrepreneuriat.



Plateformes bruxelloises d'aide à l'entrepreneuriat féminin

Pour aider les femmes à se lancer en tant qu'entrepreneuse, il existe de nombreuses aides/plateformes conçues spécialement pour elles :

> Réseau Diane



Créé il y a une dizaine d'années par l'Union des classes moyennes (UCM) grâce au soutien du Fonds social européen, le réseau Diane a pour objectif la valorisation de l'entrepreneuriat féminin. Il accompagne les indé-

pendantes, starters, les chefs d'entreprise, les femmes artisans et les titulaires de professions libérales dans le parcours de la création de leur entreprise à la croissance de celle-ci. Il représente 3.500 membres dans tous les secteurs d'activités en Wallonie et à Bruxelles.

Le réseau Diane propose des ateliers et conférences, des business lunches et business meeting, des événements mixtes, des visites d'entreprises, une visibilité multimédia et un programme de mentorat.⁽⁵⁾

En raison de sa filiation à l'UCM, les membres du réseau Diane bénéficient de tous les avantages liés au Mouvement UCM.

> Réseau f.a.r. - femmes actives en réseau⁽⁶⁾



Le réseau f.a.r. (Femmes actives en réseau) a été mis en place en 2007 avec pour objectif de développer plus

qu'un réseau mais une véritable communauté active : à plusieurs on est plus forts ! L'idée est de se rassembler, d'échanger, de dialoguer, de s'entraider, d'enrichir leur vie privée et de s'ouvrir à d'autres réflexions tant professionnellement que personnellement.

La particularité du Réseau f.a.r. est d'être ouvert à toutes les femmes, tant salariées que chefs d'entreprise ou tout simplement vivant une passion. Le réseau organise des événements (soupers, petits déjeuners, learn and lunch, des conférences ou activités culturelles afin que les femmes se rencontrent. Plus de 3.000 femmes ont déjà participé à l'expérience.

⁽⁵⁾ <http://www.reseaudiane.com/>

⁽⁶⁾ <http://www.reseau-far.be/>

> Femmes Entrepreneures Fortes à BXL⁽⁷⁾



L'idée de « Femmes Entrepreneures Fortes à BXL » est de mettre en relation des femmes indépendantes qui se lancent (à titre principal ou complémentaire, qui résident et/ou travaillent en

Région de Bruxelles-Capitale) avec des femmes bruxelloises ayant monté leur propre affaire depuis un certain temps. Cette relation se base sur une forme de « mentoring ». D'une part, la *mentor* suit une formation Start-to-mentor et d'autre part, la *mentee* participe au trajet de mentoring d'une durée d'au moins un an, sous l'encadrement de l'ASBL Markant.

Cette relation permet à la *mentee* de bénéficier de l'assistance et de l'accompagnement individuel d'un mentor pendant un an et de développer des relations et des réseaux avec d'autres femmes d'affaires bruxelloises.

Pour la *mentor*, cette relation lui permet d'améliorer ses capacités de coaching et de mentoring, de se former via la formation Start-to-mentor, de participer à différents moments d'échanges et d'élargir son réseau.

Les femmes sont également invitées à des événements de réseautage pour les femmes d'affaires bruxelloises et bénéficient d'une visibilité sur le site Internet du projet, dans des magazines papier ou électronique.

Femmes Entrepreneures Fortes à BXL est une initiative de l'asbl Markant avec Artemis Brussel, KBC Brussels, UNIZO Vlaams – Brabant & Brussel et Evolvero, et avec le soutien de la Région de Bruxelles-Capitale et de 1819.

> Women in business



Women in business est la Plateforme de l'Entrepreneuriat féminin à Bruxelles. Via les actions de cette plateforme, la Région

bruxelloise souhaite stimuler l'entrepreneuriat féminin. Sa mission est donc de stimuler la création d'entreprise par les femmes et la création d'emploi à Bruxelles. La Plateforme vise aussi à promouvoir l'entrepreneuriat féminin à Bruxelles dans toute sa diversité ainsi que la visibilité de son écosystème entrepreneurial féminin. Enfin, elle monitorise l'évolution de l'entrepreneuriat féminin à Bruxelles aussi bien au niveau quantitatif qu'au niveau qualitatif et émet, grâce à l'expertise de terrain de ses partenaires, des recommandations aux autorités concernées.

Dans ce cadre, elle édite tous les deux ans le baromètre bruxellois de l'Entrepreneuriat Féminin. Nous vous invitons à découvrir l'interview de Loubna Azghoud, la coordinatrice de cette plateforme.



⁽⁷⁾ <http://www.markantvzw.be/sterkeonderneemsters/fr/home/>



Interview de Madame Loubna Azghoud



Loubna Azghoud est la coordinatrice de « Women in Business », la plateforme régionale de l'entrepreneuriat féminin à Bruxelles.

Le Conseil : Quelles sont les missions de la plateforme « Women in Business » ?

Loubna Azghoud : Nous stimulons la création d'entreprise par les femmes et la création d'emploi à Bruxelles. Nous promovons également l'entrepreneuriat féminin à Bruxelles et la visibilité de son écosystème entrepreneurial féminin. En effet, il existe plusieurs organismes qui aident les femmes à entreprendre mais ils sont encore peu connus. En les rassemblant tous sur notre plateforme, nous fournissons à notre public une information claire et directe.

Nous monitorons aussi l'évolution de l'entrepreneuriat féminin à Bruxelles, aussi bien au niveau quantitatif qu'au niveau qualitatif. Dans ce cadre, nous publions tous les deux ans un baromètre de l'entrepreneuriat féminin. Enfin, nous émettons, grâce à l'expertise de terrain de nos partenaires, des recommandations aux autorités concernées telles que notre Ministre de tutelle Didier Gosuin et les directions des différentes institutions bruxelloises. Cette initiative est portée par le 1819⁽⁸⁾ qui est l'animateur de cette plateforme.

Le Conseil : Dans quel but a-t-elle été créée ?

Loubna Azghoud : La plateforme a été créée en 2014 dans le but de sensibiliser, d'informer et de soutenir les femmes à l'entrepreneuriat. Nous voulions les encourager à se lancer, à travers des événements que nous organisons avec nos partenaires tout au long de l'année.

Cela leur permet de se rendre compte qu'elles peuvent y arriver et qu'il existe différentes aides mises à leur disposition.

« Notre but est de sensibiliser, d'informer et de soutenir les femmes à l'entrepreneuriat »

Le Conseil : Quels sont les principaux freins au développement de l'activité entrepreneuriale des femmes ?

Loubna Azghoud : Le frein le plus important est la conciliation entre la vie privée et la vie professionnelle. Nous savons aujourd'hui que la charge de la famille et du ménage est encore fort portée par les femmes, bien qu'elles aient elles aussi des carrières.

D'après une étude réalisée en Belgique par l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, les femmes consacrent 1h22 en plus par jour pour les tâches ménagères et 1h15 en plus pour les soins aux enfants.

Le second frein est l'accès au financement. Là aussi, nous voyons que les crédits sont plus souvent octroyés aux hommes. Mais aussi, les femmes sont moins présentes dans les études de gestion d'entreprise ou de finance. Quand elles doivent défendre leur business plan, elles sont donc souvent plus prudentes et séduisent moins les investisseurs. En 2015, nous avons réalisé une étude sur les femmes et le financement et nous avons vu que quand elles étaient accompagnées, le taux d'acceptation de leur crédit était

plus élevé. Un accompagnement spécifique s'avère nécessaire.

De plus, il y a un manque de « rôle modèle ». On parle beaucoup d'homme d'affaires mais moins de femme d'affaires. L'une de nos missions est également de donner plus de visibilité aux femmes entrepreneuses pour montrer aux autres qu'elles peuvent aussi réaliser leur projet.

Enfin, les femmes ont moins le temps de « réseauter ». Certains de nos partenaires sont des réseaux de networking pour femmes et je pense que c'est un bon début pour se faire ses premiers clients et un cercle de partenaires ou d'échanges.

« Le frein le plus important à l'entrepreneuriat féminin est la conciliation entre la vie privée et la vie professionnelle »

Le Conseil : Combien de femmes avez-vous déjà accompagnées ?

Loubna Azghoud : Notre fonction n'est pas l'accompagnement mais l'information, la sensibilisation et l'animation. En 2017, nos activités ont regroupé plus de 3.000 participations. Par rapport au projet qui m'est présenté, j'oriente les femmes qui le souhaitent vers des partenaires qui vont les aider. Nous en avons une vingtaine qui proposent du business développement, du networking et d'autres qui sont des partenaires financiers.

⁽⁸⁾ Le 1819 est le service d'information par excellence pour tous les entrepreneurs de la Région de Bruxelles-Capitale. Plus d'informations : www.1819.brussels.

Le Conseil : Le baromètre de l'entrepreneuriat féminin 2017 a été publié. Quels sont vos points d'attention dans l'évolution de l'entrepreneuriat à Bruxelles ces dernières années ?

Loubna Azghoud : Nous avons observé de belles évolutions ces 5 dernières années. À Bruxelles, les femmes représentent 28,3% des indépendants. C'est moins que dans les deux autres Régions mais cela s'explique par le fait que nous avons un taux très élevé d'hommes qui entreprennent dans la capitale. Par ailleurs, le nombre d'indépendantes bruxelloises s'est accru de 16% en 5 ans. Ce pourcentage est similaire au taux enregistré dans les deux autres Régions et est légèrement plus élevé que celui des hommes à Bruxelles (1% en plus en 5 ans). Quand nous observons les chiffres ces 5 dernières années, les femmes entreprennent donc plus que les hommes à Bruxelles.

Dans notre ancien baromètre en 2014, nous avions un TAE⁽⁹⁾ (taux d'activité entrepreneuriale) mesuré par le Global Entrepreneurship Monitor de 3,1% par rapport à une moyenne européenne qui était à 5,4%. Nous étions à ce moment-là le dernier pays d'Europe dans le classement. Dans les chiffres 2017, nous en sommes à 5% avec une moyenne européenne de 5,7%. Cette augmentation nous place désormais à la 14ème position européenne. C'est assez encourageant.

« Les femmes entreprennent plus que les hommes à Bruxelles »

Le Conseil : Est-ce que la création de la plateforme, les aides, la prise de conscience etc., ont un impact visible dans les projets/ les chiffres ?

Loubna Azghoud : Oui tout à fait. Je pense réellement qu'il y a une envie d'entreprendre à Bruxelles et les

femmes ne sont pas en reste. Nous voyons une évolution dans la demande d'accompagnement et d'information au niveau du 1819.

Le Conseil : Il existe aussi la plateforme « Women in Tech ». Dans quel contexte a-t-elle été créée et pourquoi ?

Loubna Azghoud : « Women in Tech » constitue l'une des vingt mesures du plan Next Tech pour l'entrepreneuriat TIC lancé par le Ministre Didier Gosuin. Nous avons souhaité créer cette plateforme qui renferme pratiquement tout l'écosystème bruxellois lié à la tech et à la formation pour sensibiliser, informer et orienter le public féminin en matière d'entrepreneuriat dans les nouvelles technologies et l'innovation.

Nous souhaitons donc booster la présence des femmes dans les secteurs innovants et la création de startups tout en augmentant la mixité dans les structures déjà existantes. L'autre mission assurée par la plateforme est la collecte d'avis d'experts en vue d'émettre des recommandations aux autorités.

Nous avons ainsi créé un véritable écosystème bruxellois lié à l'entrepreneuriat féminin TIC.

Le Conseil : Vous avez organisé il y a peu de temps le « Women Code Festival » bruxellois. Pouvez-vous nous en dire plus ?

Loubna Azghoud : Notre mission, fort de notre réseau féminin, est de pouvoir faire la promotion de ce que nos partenaires font au niveau de la tech pour qu'ils aient plus de mixité dans leurs activités. En règle générale, il y a un peu moins de 20% de femmes qui participent à ce genre d'activité. Quand nous organisons une activité spécifiquement pour elles, les femmes sont 90% à y participer.

Le « Women Code Festival » s'est déroulé du 9 au 15 octobre 2017 pendant la « Code Week » européenne, le pre-

mier festival du code au féminin en Europe. Tous nos partenaires se sont démenés pour proposer chacun une activité. Durant cette semaine, il y avait des workshops de code, des tables rondes, des débats sur la place des femmes dans le milieu de la technologie et de l'innovation, des projections de film ou encore des actions de sensibilisation des acteurs de terrain. Nous avons aussi organisé une Ladies Pitch Night, au cours de laquelle quatre porteuses de projet sont venues « *pitcher* » leur projet avant la projection du film « *Hidden Figures* », racontant l'épopée des mathématiciennes ayant participé activement au programme Apollo de la NASA. Notre volonté était de mettre en lumière ces nombreuses femmes scientifiques oubliées de l'histoire.

Le Conseil : Avez-vous quelques exemples de success stories ?

Loubna Azghoud : Oui, ce qui est très encourageant pour la suite de nos actions. Deux dames étaient venues me voir avec l'envie d'entreprendre. L'une avait presque 50 ans et venait de se faire licencier de son poste de top manager et l'autre revenait s'installer à Bruxelles après avoir développé plusieurs marques de luxe en Afrique. Toutes les deux étaient à la recherche de quelque chose. Je les ai donc invitées à venir à un de nos événements. Elles s'y sont rencontrées et moins d'un an plus tard elles avaient créé un des « Club Féminin » les plus In de Bruxelles !

Autre exemple, une enseignante avait participé à un de nos Hackathon. Elle y a travaillé tout le weekend pour créer une application afin de lutter contre le gaspillage alimentaire. Elle et une partie de l'équipe a continué l'aventure et moins d'un an après, ils testaient leur application sur le marché !

Nous vous invitons à présent à découvrir les portraits de quelques femmes entrepreneuses.



⁽⁹⁾ Le taux d'activité entrepreneuriale prend en compte les entreprises naissantes et les nouvelles entreprises (jusqu'à 3,5 ans d'existence).

Interview de Mesdames Victoria Lavenne et Sandrine Belgrado

Le Boentje café est le premier café zéro déchet bruxellois situé sur la place Colignon à Schaerbeek. Il a ouvert en décembre 2017.



Le Conseil : D'où vous est venue l'idée d'ouvrir votre café zéro déchet ?

Sandrine : Avec Victoria, nous avons toujours voulu ouvrir un café. Lors de notre cursus universitaire, nous sommes parties en Erasmus. Victoria à Copenhague et moi à Montréal. Sur place, nous avons découvert des cafés étudiants à l'ambiance chaleureuse ouverts de 8h à 22h.

De retour en Belgique, nous avons remarqué que rien de semblable n'existait vraiment. L'idée nous est restée en tête et c'est après nos études que nous avons décidé de nous lancer.

Pendant un an, nous avons donc travaillé dans plusieurs cafés pour apprendre le métier. Nous l'avons fait chacune de notre côté mais aussi ensemble, ce qui nous a permis de voir que notre duo fonctionnait bien. Durant cette année, nous avons également pris des cours du soir en entrepreneuriat et chez Horeca Formation Bruxelles.

Dans notre quotidien, nous essayons d'appliquer le zéro déchet et d'adopter des gestes plus éco-conscients. Comme nous étions en train de créer notre propre emploi, nous avons donc décidé de le faire complètement à notre image en ouvrant un café zéro déchet.



Le Conseil : En quoi consiste un café zéro déchet ?

Victoria : Le Boentje café est zéro déchet sur plusieurs points. Tout d'abord, nous avons aménagé et décoré notre café avec des meubles de récup. Pour cela, nous avons été aidées par deux anciennes camarades de classe, Elise et Lucie, qui ont créé l'ASBL « *fais-le toi-même !* »⁽¹⁰⁾. Nous les avons revues au greenlab.brussels⁽¹¹⁾ et avons travaillé entre copines sur le projet.

Ensuite, nous avons un système de consignes que nous appliquons avec la plupart de nos fournisseurs. Cela n'est pas encore le cas pour tous mais nous essayons de sélectionner ceux qui travaillent avec des consignes. Notre laitier, par exemple, nous livre avec des bouteilles en verre. Chaque semaine, il reprend nos bouteilles vides et nous en livre des pleines. Nous compostons aussi, ce qui diminue énormément nos déchets.

Sandrine : En effet, nous ne sortons qu'une grosse poubelle Horeca toutes les deux semaines. Ce n'est pas grand chose par rapport aux autres cafés qui, généralement, sortent deux poubelles par jour. Pour ce faire, il suffit d'un peu de gestion. Nous avons un compost chez nous et nous utilisons aussi un compost collectif.

Victoria : Ici, nous n'avons pas de serviettes en papier mais en tissus et nos pailles ne sont pas en plastique mais en inox. De même, nous n'avons pas

de gobelets en plastique. Les clients qui veulent prendre un café à emporter le font dans un bocal qui est consigné. Nous faisons pareil avec nos salades. Pour les biscuits, nous avons trouvé des emballages comestibles. Chez nous, les déchets sont valorisés. Ainsi, le marc de café est utilisé pour faire pousser des champignons. Enfin, la bière que nous proposons est fournie par des brasseries locales.

Sandrine : Il y a des choses qui sont très faciles à changer. Prenons l'exemple des sucrettes emballées sur les tables. Il suffit de mettre un pot de sucre sur chaque table et le tour est joué. L'année de réflexion après nos études nous a permis de compiler nos idées au fur et à mesure. Nous réfléchissons chaque jour à la manière dont nous pouvons encore éliminer nos déchets pour progresser de plus en plus dans la route du zéro déchet.



⁽¹⁰⁾ Située à Ixelles, cette ASBL a pour objectif de faciliter l'accès à la création, favoriser l'autonomie dans les actes quotidiens et créer du lien social tout en s'inscrivant dans l'économie circulaire.

⁽¹¹⁾ Greenlab.brussels est un programme financé par la Région de Bruxelles-Capitale qui vise à stimuler le développement de l'entrepreneuriat vert au niveau régional.

Le Conseil : Pouvez-vous nous donner plus de détails sur les ateliers que vous hébergez ?

Victoria : Nous avons une pièce à l'étage qui accueille des ateliers zéro déchet. Le premier atelier était sur le thème du « Noël zéro déchet ». Les acteurs invités avaient tous un lien avec la thématique : il y avait une boutique de vêtements issus de l'*upcycling*^[12], *La Ritournelle*, qui est train d'ouvrir un magasin de seconde main pour enfants dans le quartier, une épicerie en ligne qui livre avec un système de consignes et l'association Zero Waste Belgium. Les participants ont pu créer des boules de Noël à base de vieilles ampoules, des crèches de Noël avec des objets de récup, etc. Nous avons ensuite hébergé des ateliers de création de cosmétiques locaux et faits maison. Nous aurons bientôt des ateliers sur le vermicompostage, et sur la création d'éponges « tawashi », réalisées à base de chutes de tissus.

Le Conseil : Avez-vous bénéficié d'aides à la création de votre entreprise ?

Victoria : En effet, nous avons bénéficié d'une bourse d'économie circulaire intitulée « Village Finance^[13] ». En termes de coaching, nous avons été très bien accompagnées par Solvay entrepreneurs, le greenlab.brussels et Village Partenaire^[14]. Dès le départ, nous nous sommes senties soutenues dans notre projet. Nous avons eu une bourse, des aides de préactivité et des aides aux investissements. Le 1819 nous a aussi très bien aiguillées.

Sandrine : Je trouve suicidaire de vouloir créer sa boîte sans aides ni accompagnements alors qu'il y en a tellement dans la Capitale. Il existe beaucoup d'aides gratuites qui permettent également d'avoir accès à un réseau, à des conseils, à un coaching, etc.



Le Conseil : En tant que femmes, avez-vous rencontré des difficultés ?

Sandrine : Non, nous avons même parfois l'impression que cela nous a facilité la tâche. Le seul obstacle que nous avons rencontré – mais cela est propre au milieu dans lequel nous avons décidé de créer notre entreprise – est que l'Horeca est un milieu très masculin. Quand nous entrons dans un magasin de matériel Horeca, nous ressentons parfois quelques regards interrogateurs c'est tout. Par ailleurs, l'entrepreneuriat féminin est tellement encouragé actuellement que les gens sont contents de voir deux jeunes filles entreprendre dans le développement durable. Je dirai donc plutôt que cela est un avantage pour nous.

Le Conseil : Quels conseils donneriez-vous aux femmes qui veulent entreprendre mais qui n'osent pas se lancer ?

Victoria : Je leur conseillerais de se lancer sans trop hésiter. En ce qui nous concerne, nous avons encore l'impression que tout est possible. Nous n'avons pas d'idées arrêtées et nous sommes assez ouvertes sur pas mal de choses. Le fait de ne pas avoir beaucoup d'expérience en Horeca nous a permis d'être inventives et originales car nous n'étions pas contraintes par des apprentissages.

Sandrine : Je leur conseillerais aussi de ne pas avoir peur et de profiter des aides et des accompagnements existants.



^[12] Le surcyclage ou *upcycling* est l'action de récupérer des matériaux ou des produits dont on n'a plus l'usage afin de les transformer en matériaux ou produits de qualité ou d'utilité supérieure.

^[13] Village Finance est un fonds de développement local qui vise à favoriser un développement économique urbain durable et équitable à travers l'octroi de bourses aux très petites entreprises (TPE).

^[14] Le Village Partenaire fait partie du réseau des centres d'entreprises de la Région de Bruxelles Capitale. Il met à disposition des entrepreneurs des surfaces de bureaux et toute une série de services qui facilitent la vie de l'entreprise.

Interview de Madame Annie Mutamba

Annie Mutamba est la co-fondatrice de Meridia Partners, première agence de communication stratégique spécialisée dans les relations Europe-Afrique.



Le Conseil : Pouvez-vous vous présenter et nous expliquer votre parcours ?

Annie Mutamba : Je suis Belge d'origine congolaise. Je suis titulaire de deux maîtrises, en communication et en relations internationales, obtenues à l'Université de Liège et à l'Université de Bradford au Royaume-Uni.

À la fin de mes études, j'ai rencontré quelques difficultés pour trouver un emploi. J'ai donc décidé de partir à l'étranger pour étoffer mon CV. J'ai débuté ma carrière à Washington D.C. au sein de l'*Africa Policy Information Center* (maintenant *Africa Action*), la plus ancienne organisation aux États-Unis dédiée aux questions africaines. Je suis ensuite revenue en Belgique où j'ai notamment été en charge durant dix ans de programmes majeurs de représentation et communication au sein du Conseil Européen de l'Industrie Chimique (Cefic), qui représente 27 000 entreprises en Europe. Mon rôle consistait en l'élaboration et en la mise en œuvre de stratégies de positionnement dans le cadre des politiques européennes en innovation, santé et environnement. J'y étais également chargée de la coordination des communications avec l'OMS, le PNUE et l'OCDE.

À force de travailler avec les institutions européennes et comme j'avais un regard issu d'une double culture, je me suis rendu compte qu'il existait un manque de représentativité des intérêts africains. L'idée est venue lors de ma première grossesse. Au fil des mois, j'ai donc décidé de créer une agence de conseil spécialisée dans les relations Europe-Afrique.

Le Conseil : Quels services propose votre agence ?

Annie Mutamba : Fondée en 2013, notre agence accompagne des entreprises et d'autres organisations d'Afrique dans la représentation de leurs intérêts auprès des institutions européennes et internationales. Nous facilitons leurs interactions avec l'Europe sans qu'elles aient besoin de se déplacer ou de comprendre notre écosystème.

Dans ce cadre, nous développons et réalisons des campagnes ciblées, sur des questions liées aux affaires publiques européennes ayant un impact sur les organisations africaines, tant publiques que privées. Nous proposons aussi de la veille media et une analyse des politiques européennes, nous organisons des événements, nous mettons en place des stratégies de lobbying ciblées, nous conseillons nos clients sur l'impact des décisions de l'UE sur leurs activités, nous réalisons des rapports, des audits, des campagnes de communication, etc. En bref, nous augmentons leur visibilité sur Bruxelles, Capitale de l'Europe.

Le Conseil : Comment avez-vous procédé à son lancement ?

Annie Mutamba : Nous avons déjà de nombreux contacts au niveau des

institutions européennes. Il nous manquait 'juste' des clients. Étant basées à Bruxelles, nous avons besoin de relais surplace. Nous avons donc commencé par cela. Nous avons également fait le tour des ambassades à Bruxelles pour nous présenter.

C'est comme cela que nous avons commencé à construire notre réseau. Comme rien n'avait été mis en place auparavant, cela a été facile pour nous de tout construire. Au fur et à mesure, nous avons aussi dû affiner notre idée de départ et l'adapter à la réalité du terrain et de nos clients.

Comme j'étais encore salariée à l'époque, j'ai dû à un moment quitter mon emploi. C'était un saut dans le vide car je changeais de statut. Je n'étais pas totalement prête dans ma tête mais heureusement que je l'ai fait. J'avais confiance en ce que je pouvais faire. Ce qui a par contre été difficile est la pression sociale. Beaucoup de personnes dans mon entourage étaient étonnées par ma démarche et ne comprenaient pas pourquoi je me lançais alors que j'avais un emploi stable depuis des années. Aujourd'hui, nous avons 15 clients fixes avec qui nous travaillons régulièrement.

Par ailleurs, la co-fondatrice avec qui je travaillais a décidé de partir vivre à l'étranger. Nous continuons de collaborer ensemble mais ce ne sont plus du tout les mêmes modalités.

Le Conseil : Vous êtes également professeur à l'IHECS ?

Annie Mutamba : En effet, depuis 2010, j'enseigne au sein de l'Executive Master en communication et politiques



européennes à l'IHECS. J'y dispense des cours en lobbying européen, en politiques budgétaires européennes et en communication politique. C'est très enrichissant.

Le Conseil : Avez-vous ressenti des jugements en tant que femme lorsque vous vous êtes lancée comme entrepreneur ?

Annie Mutamba : Les seuls jugements que j'ai eus étaient surtout liés au fait que j'avais des enfants en bas âge lorsque je me suis lancée. Or pour moi, c'était justement le bon moment. Je n'avais jamais pensé être entrepre-

neuse un jour et maintenant que je le suis, je ne pourrais plus jamais revenir en arrière. Cela fait maintenant presque 5 ans que j'ai lancé mon agence et j'adore ça !

Le Conseil : Quels conseils donneriez-vous aux femmes qui veulent entreprendre ?

Annie Mutamba : Le premier conseil que je leur donnerai est de bien se renseigner car il existe énormément de structures qui peuvent les accompagner. Je me suis définitivement décidée le jour où je suis allée au Salon de l'Entrepreneuriat. J'avais assisté à une

séance d'information présentée par Securex et cela a vraiment été un déclic pour moi. Il faut aussi s'informer sur le cadre dans lequel nous allons créer notre entreprise et lancer notre projet.

Le deuxième conseil est de bien s'entourer, notamment d'un bon comptable. Évidemment, quand nous sommes maman, il est important de bénéficier d'un soutien pour les enfants. En ce qui me concerne, j'ai eu du mal à prendre une baby-sitter car certaines personnes ne comprenaient pas pourquoi je pouvais avoir besoin de cette aide supplémentaire alors que j'avais, selon eux, plus de temps libre.



Interview de Madame Nathalie DEVRIESE

Nathalie Devriese est la fondatrice de Pwiic.com, la première coopérative numérique à Bruxelles.



Le Conseil : Pouvez-vous nous parler de votre plateforme Pwiic.com ?

Nathalie Devriese : Pwiic.com est une plateforme digitale qui permet aux acteurs locaux d'échanger des services entre particuliers, de faire appel aux professionnels locaux, de partager des frais (covoiturage, potager partagés) ou de mutualiser des objets. La coopérative digitale Pwiic.com a été lancée en mars 2017 et compte déjà 41.636 utilisateurs.

Le fonctionnement de la plateforme est basé sur l'intelligence artificielle (AI). En effet, elle est dotée d'un *Pwiic-Bot*, un robot intelligent capable de comprendre une phrase de 200 caractères, de la localiser et de l'envoyer aux personnes qui correspondent à la demande et qui se situent à proximité. Il n'y a donc plus aucune recherche manuelle à effectuer. À ce jour, Pwiic.com est la seule plateforme collaborative disposant d'un Bot intégré.

Le Conseil : Votre plateforme est une coopérative qui appartient à ses utilisateurs. Comment est-ce possible ?

Nathalie Devriese : Sur Pwiic.com, on partage tout, y compris la startup elle-même ! Pwiic invite ses membres

à devenir coopérateurs (et donc copropriétaires) pour participer aux décisions et partager la valeur ajoutée.

Chaque coopérateur peut prendre une part au capital de la société pour 25 euros, ce qui lui donne un droit de vote à l'assemblée générale.

Ensuite, ceux qui le souhaitent peuvent prendre en charge des tâches, comme rédiger un article pour le blog ou encore répondre à une question d'un nouveau membre. En échange de ces actions de coopération, ils reçoivent des crédits à dépenser sur le site. Ceux qui ne souhaitent pas coopérer ou qui n'ont pas le temps, peuvent acheter des crédits (pour eux, le site est payant).

Le Conseil : Quel était votre parcours professionnel avant de devenir entrepreneuse ?

Nathalie Devriese : J'ai travaillé pendant dix ans chez Multipharma. J'ai commencé au bas de l'échelle et j'ai terminé ma carrière au sein du comité de direction. C'était un monde très masculin. J'y suis restée trois mois et j'ai ensuite décidé de démissionner pour me lancer dans la réalisation de mon propre projet. J'ai toujours été très entrepreneuse.

Le Conseil : Quelles études avez-vous suivies ?

Nathalie Devriese : J'ai toujours voulu étudier l'informatique et on m'a toujours déconseillé de le faire. Mes parents m'ont plutôt poussée à faire des études en sciences commerciales. J'ai réussi en tant que cadre d'entreprise mais je trouve que c'est un milieu assez masculin. En ce qui me concerne, j'ai éprouvé beaucoup plus de difficultés à évoluer dans le monde de l'entreprise que dans le monde de l'entrepreneuriat.

Le Conseil : Quels conseils donneriez-vous aux femmes qui hésitent peut-être à lancer leur activité ?

Nathalie Devriese : Je leur dirais de favoriser la coopération et de ne pas avoir peur de se lancer.



Pwiic Nous, on partage tout !



Signature du premier accord-cadre sectoriel à Bruxelles

Ce mercredi 28 février 2018, le Gouvernement bruxellois et les partenaires sociaux du secteur du transport et de la logistique ont signé le premier accord-cadre sectoriel bruxellois. Un premier accord historique, dont les négociations ont pris place au Conseil économique et social, sous la houlette du service de facilitation sectorielle.

1. Contexte

La conclusion de cet accord-cadre s'inscrit dans le contexte de la Stratégie 2025 pour Bruxelles. Cette dernière vise notamment à « *Impliquer les acteurs socio-économiques à la détermination et à la mise en œuvre des objectifs afin de répondre le plus adéquatement possible aux défis de la redynamisation de l'économie bruxelloise.* »

Cette mobilisation des acteurs socio-économiques se fait par le biais de la conclusion d'accords-cadres sectoriels entre le Gouvernement bruxellois et les secteurs d'activités. Ces accords-cadres peuvent concerner des matières aussi variées que l'emploi, la formation professionnelle, l'économie, l'innovation ou encore le développement durable.

Afin d'encadrer la négociation de ces accords-cadres sectoriels, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a créé, par une délibération du 12 novembre 2015, la fonction de facilitateur sectoriel au sein du Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale. Cette fonction est inédite dans l'histoire de la concertation sociale belge et bruxelloise.

L'accord-cadre sectoriel transport & logistique est le premier accord-cadre signé en Région bruxelloise.

2. Négociation d'un accord-cadre sectoriel : ligne du temps

Le processus de négociation de cet accord-cadre s'est déroulé en plusieurs étapes.

Définition d'un modèle général d'accord-cadre.

Dans un premier temps, le service de facilitation sectorielle a proposé, avec l'aide des « sherpas », deux experts issus des bancs patronal et syndical, un modèle général d'accord-cadre. Ce modèle a été adapté et validé ensuite tant par le Gouvernement que par le Conseil d'administration du CESRBC.

Ce modèle général a vocation à servir de base pour l'ensemble des accords-cadres sectoriels qui seront conclus en Région de Bruxelles-Capitale.

Négociations sectorielles. Dans un deuxième temps, différents secteurs ont été approchés par le service de facilitation sectorielle, en vue d'entrer en négociation pour la conclusion d'un accord-cadre sectoriel. Les secteurs approchés sont définis de commun accord entre le Gouvernement et le CESRBC.

Les premiers contacts avec le secteur du transport et de la logistique ont été pris au début de l'année 2017. Il a été demandé aux partenaires sociaux du secteur de produire un document appelé « note d'intention ». Ce document reprend les demandes du secteur vis-à-vis du Gouvernement, l'existant déjà mis en place par le secteur en matière d'emploi, de formation, etc. Ce document a ensuite été soumis aux représentants du Gouvernement pour discussion.

En parallèle, le service de facilitation sectorielle a réuni un groupe technique, dans l'objectif de rédiger un avant-projet d'accord-cadre sur base du modèle général préalablement défini. Ce groupe technique était composé des représentants du secteur ainsi que des organismes d'intérêt public actifs en Région de Bruxelles-Capitale. Y étaient notamment représen-

tés Actiris, Bruxelles Formation, l'efp/le SFPME, le Consortium de Validation des Compétences, Syntra Brussel, le Port de Bruxelles, VDAB-RDB, etc. L'expertise de l'ensemble de ces acteurs permet d'aboutir à un avant-projet d'accord-cadre ambitieux et en adéquation avec les besoins réels.

Cet avant-projet d'accord-cadre a ensuite été soumis pour approbation au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale. Après de nombreuses discussions et amendements, un accord sur le contenu de l'accord-cadre a pu être trouvé au début de l'année 2018.

Les négociations relatives à ce premier accord-cadre se sont donc clôturées ce mercredi 28 février, par sa signature, tant par le Gouvernement bruxellois que par les partenaires sociaux du secteur du transport et de la logistique.

Les travaux relatifs à la mise en œuvre de cet accord ne sont cependant pas achevés : un plan d'action déclinant les dispositions de l'accord doit encore être rédigé, de même que les statuts du Pôle Formation Emploi.

3. Contenu de l'accord-cadre transport et logistique

Objectifs de l'accord-cadre. L'accord-cadre conclu entre le Gouvernement bruxellois et le secteur du transport et de la logistique entend organiser et développer la concertation entre les pouvoirs publics, les entreprises du secteur et les travailleurs. Ce dialogue social vise la création d'emploi de qualité à Bruxelles, la qualification des Bruxellois et le développement de l'activité des entreprises présentes sur le territoire bruxellois.

L'accord-cadre contient ainsi de nombreux objectifs ambitieux : l'amélioration du taux d'insertion après une formation qualifiante, l'augmentation du volume de formations proposées en concertation entre les partenaires publics et privés, l'augmentation du nombre de stagiaires en alternance dans les métiers du secteur, le développement de l'entrepreneuriat en s'appuyant sur la formation PME, l'augmentation du nombre d'offres d'emploi distinctes et de qualité transmises à Actiris par les entreprises du secteur, l'augmentation du nombre de titres de compétence via des examens spécifiques au niveau du consortium de validation des compétences et l'augmentation du nombre de chercheurs d'emploi en Formation Professionnelle Individuelle en entreprise dans un secteur.

Par ailleurs, à la demande explicite du Gouvernement bruxellois, l'accord-cadre contient des dispositions en matière de promotion de la diversité et de lutte contre les discriminations.

Création d'un Pôle Formation Emploi. En outre, cet accord-cadre prévoit également la création d'un Pôle For-

mation-Emploi qui va se substituer à terme à l'actuel Centre de référence Iris TL.

Tout comme le Centre de référence actuel, le (futur) Pôle est une initiative conjointe du public et du privé avec d'une part, la Région de Bruxelles-Capitale, des institutions bruxelloises compétentes en matière d'emploi (Actiris) et de formation (Bruxelles Formation, VDAB-RDB), du Port de Bruxelles et d'autre part, le Fonds Social Transport et Logistique.

De nouvelles compétences, notamment en ce qui concerne la validation des compétences des chercheurs d'emploi, la promotion de la diversité au travail, les stages de formation en alternance sont également des pierres angulaires des actions qui seront menées par le Pôle Formation-Emploi.

L'objectif explicite de ce nouveau Pôle est la mutualisation de moyens humains et financiers des partenaires à l'accord-cadre pour développer des actions sur le terrain en vue de proposer et de mettre sur le marché de l'emploi des Bruxellois bien formés pour des emplois durables et de qualité en Région de Bruxelles-Capitale ou ailleurs.

Le Pôle va insister sur l'importance d'une interaction forte avec les interlocuteurs sociaux du secteur et les pouvoirs publics bruxellois. La structure du Pôle reflètera cette volonté politique initiale puisque le Directeur du Pôle sera proposé par le secteur et sera secondé par un Directeur « Emploi » issu d'Actiris et un Directeur « Formation » issu de Bruxelles Formation.

4. Négociation d'accords-cadres avec d'autres secteurs

La signature de ce premier accord-cadre marque une étape importante dans l'objectif d'implication des acteurs socio-économiques dans les défis rencontrés par l'économie bruxelloise.

Par ailleurs, l'expérience acquise au cours des négociations de ce premier accord-sectoriel s'avérera précieuse pour les négociations en cours ou à venir avec d'autres secteurs. En effet, d'autres secteurs économiques sont actuellement engagés dans le processus de conclusion d'un accord-cadre : il s'agit entre autres des secteurs de la construction, de l'électrotechnique, de l'Horeca, des garages et secteurs connexes.

En conclusion, les accords-cadres sont devenus un instrument important de la politique économique en Région bruxelloise. 2018 verra certainement la signature d'autres secteurs économiques importants pour l'emploi des Bruxellois et des entreprises bruxelloises.

Les Avis du Conseil

Émis entre le 21 septembre 2017 et le 18 janvier 2018

Il vous est possible de consulter ces avis dans leur intégralité sur notre site Internet :

www.ces.brussels

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

A-2018-007-CES

Ordonnance relative au cyclopartage en flotte libre. 18 janvier 2018

A-2018-006-CES

Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 18 juillet 2013 relatif aux zones de stationnement réglementées et aux cartes de dérogation, en vue d'instaurer trois nouvelles zones de stationnement dénommées « park & charge », « autocars » et « poids lourds ». 18 janvier 2018

A-2017-086-CES

Recommandations concernant le Focus Good Choice du plan régional de mobilité - Good Move. 20 décembre 2017

A-2017-065-CES

Projet de modification du PRAS - liaison Nord-Sud. 19 octobre 2017,

A-2017-056-CES

Avant-projet d'ordonnance relative aux chantiers en voirie. 21 septembre 2017

DIVERS

A-2017-080-CES

Une réduction substantielle du nombre d'expériences sur animaux en Région de Bruxelles-Capitale : note de principe. 4 décembre 2017, entériné par l'Assemblée plénière du 20 décembre 2017

A-2017-062-CES

Avant-projet d'ordonnance sur les funérailles et sépultures. 21 septembre 2017

A-2017-055-CES

Avant-projet d'ordonnance modifiant la loi du 14 août 1986 relative à la protection et au bien-être des animaux et projet d'arrêté relatif à la détermination de la date d'entrée en vigueur de l'article 6ter de la loi du 14 août 1986 relative à la protection et au bien-être des animaux. 4 septembre 2017, entériné par l'Assemblée plénière du 21 septembre 2017

DIVERSITÉ/ÉGALITÉ DES CHANCES

A-2018-012-CES

Avis complémentaire à l'avis du 22 décembre 2016 relatif aux mesures complémentaires nouvelles en matière de diversité et de lutte contre les discriminations. 18 janvier 2018

A-2018-009-CES

Avant-projet d'ordonnance tendant à l'introduction du test d'égalité des chances. 18 janvier 2018

ECONOMIE/EMPLOI

A-2018-001-CES

Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale imposant des clauses sociales lors de la passation de marchés publics dans le cadre de la réalisation d'investissements d'intérêt public. 18 janvier 2018

A-2018-010-CES

Avant-projet du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant l'arrêté royal du 9 juin 1999 portant exécution de la loi du 30 avril 1999 relative à l'occupation des travailleurs étrangers. 18 janvier 2018

A-2017-089-CES

Avant-projet d'ordonnance portant diverses modifications procédurales en matière d'emploi et d'économie. 20 décembre 2017

A-2017-088-CES

Contribution relative à l'avant-projet d'ordonnance portant diverses modifications procédurales en matière d'emploi et d'économie. Adoptée par le Conseil d'administration le 20 novembre 2017

A-2017-070-CES

Projet d'accord de coopération entre l'Etat fédéral, la Région wallonne, la Région flamande, la Région de Bruxelles-Capitale et la Communauté germanophone portant sur la coordination des politiques d'octroi des autorisations de travail et d'octroi des permis de séjour, ainsi que les normes relatives à l'emploi et au séjour des travailleurs étrangers. Avant-projet d'ordonnance portant assentiment à l'accord de coopération entre l'Etat fédéral, la Région wallonne, la Région flamande, la Région de Bruxelles-Capitale et la Communauté germanophone portant sur la coordination des politiques d'octroi des autorisations de travail et d'octroi des permis de séjour, ainsi que les normes relatives à l'emploi et au séjour des travailleurs étrangers. 13 octobre 2017, entériné par l'Assemblée plénière du 19 octobre 2017

A-2017-054-CES

Avant-projet d'ordonnance relative à l'agrément et au soutien de l'entrepreneuriat social. 21 septembre 2017

A-2017-053-CES

Avant-projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif aux dispenses de disponibilité sur le marché de l'emploi en raison d'études, de formations professionnelles et de stages. 21 septembre 2017

A-2017-052-CES

Avant-projet d'ordonnance relative aux aides pour le développement économique des entreprises. 21 septembre 2017

EMPLOI/FORMATION**A-2018-011-CES**

Avant-projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif aux primes visant à favoriser la formation en alternance. 18 janvier 2018

A-2017-072-CES

Note visant à fixer les lignes stratégiques d'un dispositif partagé par les opérateurs de formation professionnelle et le Consortium de Validation des Compétences, relatif à la certification des compétences professionnelles, adoptée par le Gouvernement francophone le 13 juillet 2017. Émis par le Conseil d'Administration du 6 novembre 2017

A-2017-057-CES

Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif à la formation à la conduite et l'examen de conduite pour la catégorie des véhicules à moteur B. 21 septembre 2017

EAU**A-2018-003-CES**

Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant divers arrêtés en matière tarifaire dans le secteur de l'eau. 18 janvier 2018

ENVIRONNEMENT**A-2018-005-CES**

Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du xxxx/2017 modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 27 novembre 2008 déterminant les mesures d'urgence en vue de prévenir les pics de pollution atmosphérique par les microparticules et les dioxydes d'azote. 18 janvier 2018

A-2018-004-CES

Avant-projet d'ordonnance portant assentiment à l'amendement au Protocole de la Convention du 13 novembre 1979 sur la pollution atmosphérique transfrontalière à longue distance relatif aux polluants organiques persistants, fait le 18 décembre 2009 à Genève et avant-projet d'ordonnance portant assentiment à l'amendement au Protocole de la Convention du 13 novembre 1979 sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance relatif aux métaux lourds, fait le 13 décembre 2012 à Genève. 18 janvier 2018

A-2018-002-CES

Projets d'arrêtés du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatifs au contrôle, à l'entretien et aux exigences PEB applicables aux systèmes de chauffage et aux systèmes de climatisation. 18 janvier 2018

A-2017-085-CES

Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif au plan local d'action pour la gestion énergétique. 20 décembre 2017

A-2017-084-CES

Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant certaines dispositions en matière d'émissions industrielles. 20 décembre 2017

A-2017-083-CES

Avant-projet d'ordonnance portant assentiment à l'accord de coopération du 12 mai 2017 entre l'Etat fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale concernant la mise en œuvre du règlement (CE) n° 1221/2009 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2009 concernant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS), et abrogeant le règlement (CE) n° 761/2001 et les décisions de la Commission 2001/681/CE et 2006/193/CE. 20 décembre 2017

A-2017-076-CES

Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'octroi de primes pour la réalisation d'études du sol et de travaux de traitement de pollution orpheline du sol. 16 novembre 2017

A-2017-075-CES

Avant-projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale remplaçant l'arrêté du 8 juillet 2010 fixant le contenu type de la reconnaissance de l'état du sol et de l'étude détaillée et leurs modalités générales d'exécution. 16 novembre 2017

A-2017-074-CES

Avant-projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale fixant le contenu type du projet de gestion du risque, du projet d'assainissement, de la déclaration préalable de traitement de durée limitée et des modalités d'affichage du traitement de durée limitée. 16 novembre 2017

A-2017-073-CES

Avant-projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale déterminant les normes d'intervention et les normes d'assainissement. 16 novembre 2017

A-2017-067-CES

Avant-projet d'arrêté du gouvernement de la région de Bruxelles-Capitale du xx/xx/2017 portant exécution de l'ordonnance du xx/xx/2017 modifiant l'ordonnance du 2 mai 2013 portant le code bruxellois de l'air, du climat et de la maîtrise de l'énergie en ce qui concerne les zones de basses émissions. 19 octobre 2017

A-2017-066-CES

Avant-projet d'arrêté du gouvernement de la région de Bruxelles-Capitale du xx/xx/2017 relatif à la limitation des émissions de certains polluants dans l'atmosphère en provenance des installations de combustion moyennes. 19 octobre 2017

A-2017-061-CES

Avant-projet d'ordonnance modifiant l'ordonnance du 2 mai 2013 portant le Code bruxellois de l'Air, du Climat et de la Maîtrise de l'Energie. 21 septembre 2017

A-2017-060-CES

Avant-projet d'ordonnance portant assentiment à l'amendement au Protocole de Montréal à la Convention de Vienne sur la protection de la couche d'ozone, relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, adopté à Kigali le 15 octobre 2016. 21 septembre 2017

A-2017-059-CES

Avant-projet d'ordonnance modifiant l'ordonnance du 17 juillet 1997 relative à la lutte contre le bruit en milieu urbain. 21 septembre 2017

A-2017-051-CES

Projet de cahier de charges du rapport d'incidences environnementales du projet de plan régional de mobilité (Good Move). 4 septembre 2017, entériné par l'Assemblée plénière du 21 septembre 2017

FISCALITÉ**A-2017-082-CES**

Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale fixant les procédures de demande et de liquidation des subsides visées par l'ordonnance du 16 juillet 1998 relative à l'octroi de subsides destinés à encourager la réalisation d'investissements d'intérêt public. 20 décembre 2017

A-2017-081-CES

Avant-projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant l'arrêté royal du 16 mai 2003 pris en exécution du Chapitre 7 du Titre IV de la loi-programme du 24 décembre 2002 (I), visant à harmoniser et à simplifier les régimes de réductions de cotisations de sécurité sociale. 20 décembre 2017

A-2017-050-CES

Avant-projet d'ordonnance contenant des dispositions diverses en vue de la reprise du service du précompte immobilier et modifiant l'ordonnance du 21 décembre 2012 établissant la procédure fiscale en Région de Bruxelles-Capitale. 4 septembre 2017, entériné par l'Assemblée plénière du 21 septembre 2017

LOGEMENT**A-2018-008-CES**

Avant-projet d'arrêté du Gouvernement instituant une allocation généralisée en matière de logement. 18 janvier 2018

POUVOIRS PUBLICS**A-2017-077-CES**

Projet d'arrêté relatif à l'ordonnance du 8 décembre 2016 portant sur l'intégration de la dimension du handicap dans les lignes politiques de la Région de Bruxelles-Capitale. 16 novembre 2017

A-2017-071-CES

Application du Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au niveau de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Commission communautaire commune. 6 novembre 2017, entériné par l'Assemblée plénière du 16 novembre 2017

A-2017-068-CES

Avant-projets d'ordonnances portant assentiment aux Accords entre l'Union économique Belgo-luxembourgeoise et (1) la Barbade ; (2) le Kosovo ; (3) le Monténégro ; (4) le Tadjikistan et (5) le Togo. 19 octobre 2017

A-2017-063-CES

Avant-projet d'ordonnance portant adaptation des règles régionales aux modifications du fonctionnement de la conservation des hypothèques et de la gestion de la documentation patrimoniale. 21 septembre 2017

RÉGION GÉOGRAPHIQUE (VILLE)

A-2017-058-CES

Avant-projet d'ordonnance modifiant l'ordonnance du 28 octobre 2010 relative à l'information géographique en Région de Bruxelles-Capitale & Avant-projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale portant exécution de l'ordonnance du 28 octobre 2010 relative à l'information géographique en Région de Bruxelles-Capitale. 21 septembre 2017

SANTÉ**A-2017-078-CES**

Avant-projet d'arrêté du collège réuni de la COCOM fixant l'organigramme de l'Office bicommunautaire de la santé, de l'aide aux personnes et des prestations familiales. 22 novembre 2017, entériné par l'Assemblée plénière du 20 décembre 2017

TRANSPORT**A-2017-069-CES**

Avant-projet d'ordonnance modifiant le tarif des amendes dans le cadre du prélèvement kilométrique et modifiant le statut fiscal des ancêtres dans le cadre de la taxe de circulation. 19 octobre 2017

A-2017-064-CES

Avant-projet d'ordonnance portant reprise des taxes de circulation. 9 octobre 2017, entériné par l'Assemblée plénière du 19 octobre 2017

Interview de Monsieur Jean-Paul Philippot

Reyers : vers un pôle multimédia



Diplômé de l'École de Commerce Solvay (ULB), **Jean-Paul Philippot** est l'administrateur général de la RTBF. Il entre dans le monde de l'audiovisuel en 2002, après avoir exercé la fonction d'administrateur délégué des hôpitaux publics bruxellois (IRIS). Jean Paul Philippot a initié trois plans de réorganisation à la RTBF, en 2002, 2007 et 2012. Il met actuellement en œuvre un plan stratégique pluriannuel (appelé « Vision 2022 »), qui vise notamment à adapter la structure et le fonctionnement de l'entreprise aux nouveaux modes de consommation des médias. Depuis 2009, il préside l'UER, l'Union Européenne de Radio-Télévision.

Le Conseil : Outre la construction des deux nouveaux sièges de la RTBF et de la VRT, quelle est l'ambition du projet mediapark.brussels ?

Jean-Paul Philippot : Les nouveaux bâtiments de la RTBF et de la VRT seront au cœur d'un nouveau pôle de développement bruxellois, d'un quartier urbain interconnecté qui accueillera des entreprises mais aussi des logements, des écoles, des commerces, des lieux culturels, des espaces de loisir et des équipements publics.

Les deux médias publics travaillent de concert avec la Région de Bruxelles-Capitale et la Commune de Schaerbeek pour transformer un quartier plombé par une infrastructure routière complexe en un espace urbain dynamique, qui favorise l'interaction et la créativité.

Le Conseil : La Région de Bruxelles-Capitale souhaite soutenir le développement des médias et des TIC à travers une politique de clustering. En quoi ce nouveau « quartier des médias » permettra aux entreprises présentes dans le quartier de bénéficier de meilleures conditions de travail et de vie ?

Jean-Paul Philippot : L'industrie des médias connaît de profondes mutations. La montée du numérique, en particulier, met des entreprises comme la RTBF en concurrence avec des géants du web.

C'est en renforçant nos atouts par des synergies que nous sommes en mesure de mettre à la disposition des citoyens belges francophones une offre différenciée, proche de leurs attentes.

Le développement d'un pôle multimédia à Reyers crée les conditions de nouvelles coopérations : avec des entreprises du secteur des médias, des start-ups innovantes, des acteurs culturels, des écoles qui forment les jeunes aux métiers audiovisuels, etc. L'éclosion d'un écosystème médias permettra à tous de tirer profit des complémentarités...

« Le développement d'un pôle multimédia à Reyers crée les conditions de nouvelles coopérations »

Le Conseil : Après une cinquantaine d'années de présence sur le Boulevard Auguste Reyers, vous déménagerez bientôt dans un nouveau bâtiment à proximité. À quoi ressemblera votre nouveau siège ?

Jean-Paul Philippot : Le média public s'adapte aux grandes évolutions. En 1930, après les débuts de la radio, l'INR prenait ses quartiers à Flagey. Dans les années 1960, pour les besoins de la télévision, la RTB s'installait à Reyers. Aujourd'hui, face à la convergence des médias,



RTBF.be se dote d'une infrastructure moderne, à la hauteur des enjeux du numérique et en phase avec les nouvelles méthodes de production.

Nous tenons à relever les défis de la modernité en restant fidèles à nos valeurs de service public. L'architecture de notre nouveau siège exprimera ces valeurs. Elle offrira de la transparence et donnera à voir, autant que possible, l'activité intérieure. Des façades légèrement incurvées adouciront les contours du bâtiment et lui donneront une identité singulière. Les espaces intérieurs seront flexibles et adaptés à un mode de travail collaboratif.

Nous avons associé les membres du personnel au développement de ce qui sera leur futur outil de travail. Des groupes multidisciplinaires chargés d'examiner des questions spécifiques (aspects techniques, sécurité, bien-être, etc.) émettent des recommandations qui alimentent les travaux des architectes.

C'est d'ailleurs le personnel qui a choisi le nom du nouveau bâtiment : après MédiaRives à Liège et Médiasambre à Charleroi, ce sera RTBF Media Square à Bruxelles !

« Nous tenons à relever les défis de la modernité en restant fidèles à nos valeurs de service public »

Le Conseil : La Tour Reyers sera conservée. Savez-vous déjà quel type d'activités se déroulera au sommet de cette tour ?

Jean-Paul Philippot : Symbole incontournable de la radiotélévision publique belge, la célèbre tour aura sa place dans le futur Media Park. Haute de 89 mètres, elle offrira une vue imprenable sur le futur parc et l'est de Bruxelles. Elle conservera, durant quelques années encore, une fonction de transmission et de relais hertziens.



Alice Webb est Directrice de BBC Children's et BBC North. En 2011, elle devient la Chief Operating Officer de BBC North et y orchestre des départements-clés à succès comme BBC Sport, BBC Children's, 5 live et BBC Learning, avant de se voir confier un mandat plus large couvrant toute l'Angleterre en mai 2014. Elle assure par ailleurs le contrôle de tout le processus de production de la BBC.

Venue spécialement d'Angleterre pour notre débat, Madame Webb a présenté la MediaCity dans laquelle elle travaille et nous a parlé du déménagement réalisé en 2011. Installée à Londres, la BBC a avait décidé de déménager vers Manchester pour renforcer sa légitimité auprès de son public (un quart de la population anglaise vit au Nord du pays). La nouvelle implantation héberge le nouveau bâtiment de la BBC mais aussi une chaîne concurrente, 205 petites et moyennes entreprises, un campus universitaire, des facultés techniques, un centre de formation, un cinéma, un hôtel, des logements, restaurants, etc.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter le site Internet : www.mediacityuk.co.uk



Interview de Messieurs Pierre Schaubroeck et Gérard Kuyper

La médiation : une solution win-win pour un différend

Pierre Schaubroeck fut durant 35 ans juriste d'entreprise chez Bekaert, devenant chef du département juridique en 1999 et secrétaire général en 2006. Il fut membre du Conseil d'administration de l'Institut des juristes d'entreprise en 2004-2006 et en 2008-2009 et Président de l'Institut en 2010-2012. Il quitta Bekaert en janvier 2015, et occupe la présidence de l'asbl bMediation pour la période 2015-2017.



Gérard Kuyper est avocat depuis 1992, et depuis 2011 avocat associé chez Alterys Law & Mediation. Il est spécialisé dans la médiation civile et commerciale, ainsi que dans la responsabilité en matières civiles, commerciales et pénales. Il enseigne entre autres la communication, la négociation et la médiation au barreau francophone de Bruxelles. Il est depuis 2008 un médiateur en matières civiles et commerciales agréé par la Commission fédérale de médiation. Il est membre du Conseil d'administration de bMediation.

Le Conseil : Qu'est-ce que la médiation ? Comment fonctionne-t-elle ?

Gérard Kuyper : La médiation est un mode de négociation triangulaire où, par rapport aux autres mécanismes de négociation, un tiers, neutre, intervient pour aider les parties à résoudre leurs problèmes. Ce tiers n'est pas là pour donner son avis, même s'il peut en avoir parfois envie, mais pour aider les parties à trouver une solution.

Ce mode de négociation est quelque peu particulier. En effet, un arbitre rend une décision, un expert donne un avis technique, un conciliateur émet un avis et un juge tranche. La médiation, elle, est différente.

Tout d'abord, quand les parties acceptent d'entrer en médiation, elles signent un « protocole de médiation ». Il s'agit d'une convention

qui fixe les règles du jeu : le coût, le fonctionnement, ce que les parties peuvent échanger comme documents, etc.

Par ailleurs, tout ce qui se dit en médiation reste secret et ne peut être utilisé dans une procédure judiciaire.

À la différence d'une expertise ou d'une procédure judiciaire, il n'y a pas de caractère contradictoire dans le sens où le médiateur peut avoir des contacts séparés avec chacune des parties si c'est nécessaire. Idéalement, il est préférable d'avoir tout le monde autour de la table. Cependant, il arrive parfois de lancer une médiation sans que toutes les parties soient présentes. De même, quand les relations sont compliquées entre les parties, elles peuvent avoir des discussions séparées avec le médiateur. Il est toutefois obligé de rester neutre.

« Tout ce qui se dit en médiation reste secret et ne peut être utilisé dans une procédure judiciaire »

Le Conseil : Quels sont les litiges qui peuvent être traités par la médiation ?

Gérard Kuyper : Tous les litiges peuvent être traités par la médiation. Quand les personnes doivent continuer à faire du business ensemble, elles envisagent plus facilement d'avoir recours à la médiation. Cependant, toutes les solutions ne sont pas acceptables, c'est-à-dire que nous ne pouvons pas valider une solution qui serait contraire à l'ordre public. Exemple : les parties négocient un accord et prévoient qu'une certaine somme d'argent sera versée avec de l'argent au noir.

Le Conseil : Pourquoi d'abord privilégier la médiation avant d'avoir recours à la justice ?

Pierre Schaubroeck : Privilégier n'est pas le terme idéal. Je pense qu'il faut toujours au moins inclure la médiation dans la réflexion. Si vous avez un litige, latent ou actuel, dans l'hypothèse où vous seriez la partie qui prendrait l'initiative d'un procès, il est bon de vous demander si vous souhaitez tout de suite aller au tribunal ou si vous voulez d'abord avoir recours à un mode de résolution de votre conflit plus consensuel, comme la médiation. Par ailleurs, même si vous entamez une procédure en justice, vous pouvez toujours lancer ensuite une proposition de médiation. Jusqu'à il y a quelques années, la médiation n'entraînait même pas en ligne de compte et ce, surtout par ignorance.

Il est aussi intéressant d'avoir recours à la médiation car, outre l'économie d'argent et de temps qu'elle peut apporter aux parties, elle permet aussi de réduire leur incertitude dans le temps car elles ne doivent pas attendre un jugement pendant plusieurs années.

De même, si vous êtes en conflit avec un partenaire commercial qui devrait le rester dans le futur, la médiation vous permettra de saisir l'occasion de ce litige pour mettre vos relations à plat. En effet, le médiateur essaiera d'effacer les frustrations et de susciter une confiance retrouvée entre les parties pour faire repartir la relation commerciale ou autre d'un nouveau pied.

Enfin, je trouve que c'est créateur, innovant. Quand on parle de « change management », je pense qu'il est de la responsabilité des conseillers juridiques externes (avocats) et internes (juristes d'entreprise) de conseiller leurs clients sur les qualités et les opportunités qu'offre la médiation.

« Tous les litiges peuvent être traités par la médiation »

Le Conseil : Avez-vous une méthodologie spécifique pour résoudre un conflit ?

Gérard Kuyper : Il y a une méthode qui pour moi est la base de la pratique : le questionnement. C'est un travail de maïeutique car les parties en conflit ont en elles les éléments de la solution. Il faut permettre aux parties de s'approprier leur histoire et les solutions qu'elles vont pouvoir mettre en place. Le médiateur doit parfois réfréner les ardeurs de certains mais il doit le faire sous forme de questions. S'il affirme les choses, il peut se mettre en danger car il porterait alors un jugement sur leurs avis et le lien de confiance qu'il entretient avec chaque partie risque d'être rompu. C'est spécialement difficile pour les avocats car ils ont été formés à l'argumentation. Ils n'ont malheureusement aucune formation à l'écoute dans leur cursus de base.

Pierre Schaubroeck : Lors de la formation de base dispensée par bMediation, les formateurs, qui sont aussi avocats, mettent l'accent dès les premiers jours sur le fait que les avocats présents dans la salle doivent laisser leur toge au vestiaire.

Gérard Kuyper : Certains avocats y arrivent et d'autres moins bien car ils gardent leurs vieux réflexes. Je le vois quand le médiateur parle beaucoup. En effet, il doit faire parler les gens et non l'inverse.

Le Conseil : Quelles garanties ont les parties si elles ont trouvé un accord ?

Pierre Schaubroeck : À la fin de la médiation, un accord est signé. Ce dernier consigne ce qui a été convenu. Il peut éventuellement y avoir ensuite une homologation. La signature de l'accord n'est pas obligatoire mais je trouve qu'il en va de la responsabilité du médiateur.

En effet, laisser partir les parties sans qu'elles aient couché sur papier leur accord est du travail à moitié fait. Cela prend 5% de notre temps mais peut ruiner 95% de la solution.

Le médiateur est modérateur, facilitateur mais il est aussi le chef du processus.

Gérard Kuyper : C'est en effet le gardien du cadre. Il doit avoir une certaine autorité et une présence rassurante. Quand les parties ne se sentent pas à l'aise dans la médiation, elles ne peuvent pas avancer. Et pour qu'elles se sentent bien, il faut que le cadre soit très strict. Plus le cadre est visible, plus les gens se sentiront à l'aise. L'accord est donc très important.

« Le médiateur doit faire parler les gens »

Règlement extrajudiciaire des litiges (vade-mecum) de la Chambre des classes moyennes

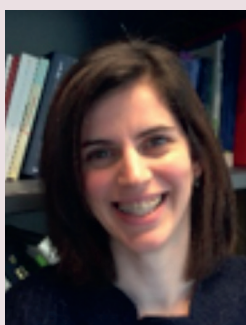
La Chambre des classes moyennes a rédigé un guide pratique présentant un aperçu des différentes possibilités de régler les litiges en dehors des tribunaux. La première partie de ce guide explique comment la négociation, l'arbitrage et la médiation peuvent être utiles lors d'un litige et expose les témoignages de quelques entrepreneurs.

La seconde partie présente une liste de vérifications pour la négociation et la médiation et un aperçu de quelques organismes, ainsi qu'un arbre décisionnel et des exemples pour vous conduire vers l'organisme adéquat. Enfin, dans la dernière partie, vous pouvez retrouver un aperçu des organismes d'arbitrage et de médiation. Cette liste est incomplète par définition car de nouvelles initiatives s'y ajoutent régulièrement et parce que la Chambre des classes moyennes s'est limitée aux litiges commerciaux pour un entrepreneur bruxellois.

Nous vous invitons à la consulter sur notre site web www.ces.brussels, dans la rubrique « Publications – autres publications – Chambre des Classes moyennes ».

Interview de Madame Coraline Daubresse

Le transport : troisième poste de dépenses des ménages en Belgique



Coraline Daubresse est expert au Bureau fédéral du Plan au sein de l'équipe Énergie et Transport. Elle réalise des analyses thématiques relatives au transport et participe à l'élaboration des perspectives de la demande de transport à long terme, publiées tous les trois ans en collaboration avec le SPF Mobilité & Transports.

Le Conseil : Le transport est le troisième poste de dépenses des ménages belges après le logement et l'alimentation. À quoi correspond-il exactement ?

Coraline Daubresse : En 2015, sur 10 euros dépensés par les ménages, un peu plus d'un euro était consacré au transport (11% des dépenses totales). Il s'agit bien du troisième poste de dépenses après le logement (24%) et l'alimentation (13%).

« En 2015, sur 10 euros dépensés par les ménages, un peu plus d'un euro était consacré au transport »

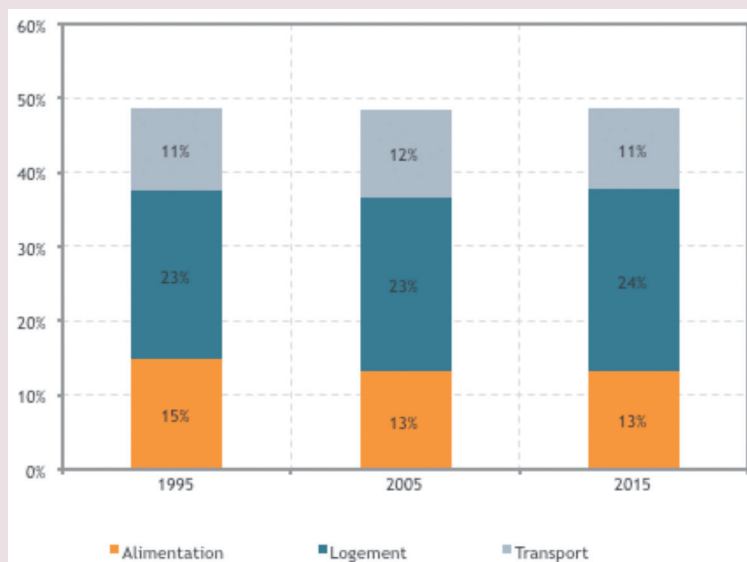
Le Conseil : Cela a-t-il toujours été le cas ?

Coraline Daubresse : Oui, mais si la part du transport dans les dépenses des ménages est restée relativement stable entre 1995 et 2015, cela ne veut pas dire que les dépenses de transport n'ont pas évolué. Ainsi,

celles-ci ont enregistré une hausse au cours de cette période, tant à prix courants (+79%) qu'en volume c'est-à-dire corrigées de l'inflation (+18%).

Le Conseil : Pouvez-vous nous dire ce qu'englobent plus de la moitié des dépenses de transport ?

Coraline Daubresse : Plus de 50% des dépenses de transport sont captés par les frais liés à l'utilisation d'un véhicule personnel (carburant, entretien de la voiture, etc.).



Source : Plan.be

Ces dépenses sont en augmentation entre 1995 et 2015, essentiellement du fait d'un accroissement des prix (notamment des carburants), les quantités consommées restent quant à elles assez stables.

L'achat de véhicules est le deuxième poste de dépenses de transport, suivi des services de transport comme les transports publics, les taxis, l'avion, etc. Ces services de transport occupent une place limitée mais en évolution croissante.

Le Conseil : Y a-t-il des différences significatives entre Bruxelles et les deux autres Régions ?

Coraline Daubresse : Les ménages bruxellois dépensent globalement moins pour le transport que les ménages résidant en Flandre et en Wallonie. Les services de transport occupent néanmoins une place relativement plus importante dans les dépenses des Bruxellois, avec des dépenses moyennes par ménage deux à trois fois plus élevées que dans les deux autres Régions.

Le Conseil : Les ménages aisés dépensent plus en matière de transport. Comment cela s'explique-t-il ?

Coraline Daubresse : Les dépenses de transport augmentent avec le revenu des ménages ainsi que la part des dépenses qu'ils y consacrent. La structure des dépenses de transport évolue également avec le revenu. Les ménages avec les revenus les plus bas allouent une part plus importante de leurs dépenses aux services de transport et aux frais d'utilisation de véhicules (69% des dépenses de transport contre 50% pour les ménages les plus aisés). On peut considérer qu'il s'agit de dépenses « nécessaires », liées au besoin de se déplacer. Les ménages plus aisés allouent quant à eux une part plus importante de leurs dépenses à l'achat de véhicules personnels (50% des dépenses de transport contre 31% pour les ménages aux revenus les plus faibles). Ces achats plus onéreux relèvent plus souvent de dépenses librement consenties liées aux loisirs et au statut social.

« Les ménages bruxellois dépensent globalement moins pour le transport que les ménages résidant en Flandre et en Wallonie »

Le Conseil : Le transport occupe une place moins importante dans les dépenses totales des ménages en Belgique en comparaison avec les pays voisins (France, Allemagne, Pays-Bas). Pourquoi ?

Coraline Daubresse : En effet, en comparaison avec la France, l'Allemagne et les Pays-Bas, le transport occupe une place moins importante dans les dépenses totales des ménages en Belgique. En particulier, la part des dépenses consacrée aux services de transport est relativement faible (1,2% des dépenses totales en 2015 en Belgique contre 3,5% en Allemagne, 2,4% en France et 2,1% aux Pays-Bas). Néanmoins, ces résultats doivent être interprétés avec prudence. Les dépenses de consommation ne reflètent pas précisément le comportement de mobilité des ménages, le coût des déplacements pouvant faire l'objet de différentes réductions ou subventions.

Evolution à prix courants, millions euros

	1995	2005	2015	1995 (%)	2005 (%)	2015 (%)
Dépenses totales	110174	152418	200376			
Transport	12301	17975	22026	100	100	100
- Achats véhicules	3369	4894	6052	27	27	27
- Frais utilisation véhicules	7721	11433	13643	63	64	62
- Services de transport	1211	1649	2331	10	9	11

Source : Plan.be

Brèves

Grille indicative des loyers pour Bruxelles

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Région de Bruxelles-Capitale s'est doté d'une nouvelle grille indicative de loyers, destinée à permettre au public des mieux comprendre la réalité des loyers dans la capitale. Cette grille indicative n'est pas contraignante mais permet, au locataire ou bailleur, de connaître le loyer indicatif pour un bien, selon sa localisation, sa taille et bien d'autres caractéristiques.

Une majoration ou minoration du loyer est prévue en fonction respectivement de la présence d'éléments de confort ou d'inconfort.

Ces loyers indicatifs seront utilisés dans le cadre de l'octroi d'une allocation de loyer destinée à un public précarisé, dont les revenus sont limités. Cette allocation est actuellement en cours d'approbation et nécessitera le respect de loyers non excessifs établis sur la base de ces loyers indicatifs. Le Conseil a d'ailleurs rendu un avis sur ce projet de texte en janvier 2018.

Cet outil permet également de se rendre compte que les logements les plus chers se situent avant tout dans le sud-est de la Région bruxelloise.

Pour réaliser votre propre test, nous vous invitons à consulter le site internet www.loyers.brussels.

Les touristes dépensent moins et restent moins longtemps à Bruxelles

D'après le bilan et les analyses de la Fédération Horeca à Bruxelles, les touristes se rendant dans notre capitale ont modifié leur comportement, restant moins longtemps à Bruxelles et y dépensant également moins par séjour.

La moyenne des montants qu'ils consacrent par exemple à leurs frais de séjour (logement, frais de transport, restaurant, etc.) est passée de 413 euros en 2016 à 327 euros en 2017.



Publications

L'Institut Vias publie sa 6ème grande enquête nationale sur l'insécurité routière



L'Institut Vias (ancien IBSR) a publié ce 8 janvier les principaux résultats de sa 6^{ème} grande Enquête Nationale sur l'Insécurité routière. Grande première cette année : les résultats ont été ventilés en fonction des provinces.

On y apprend notamment que 10 % des Belges ont utilisé un vélo électrique au cours de l'année écoulée; soit deux fois plus qu'en 2014. De même, c'est à Bruxelles que les cyclistes se sentent les plus vulnérables.

Cette enquête révèle également que la voiture reste toujours le moyen de déplacement le plus employé avec en moyenne 149 kilomètres parcourus par semaine contre 10 kilomètres à vélo. Il apparaît aussi que 6 Belges sur 10 sont opposés à une zone 30 généralisée dans les centres villes, ce qui est beaucoup plus que l'année passée.

Enfin, en Wallonie, 7 personnes sur 10 ne prennent jamais les transports en commun.

Pour plus d'infos, nous vous invitons à consulter le site internet www.vias.be.



Près de 9 Bruxelloises sur 10 confrontées à des intimidations à caractère sexuel

À Bruxelles, 88 % des femmes ont déjà été victimes d'intimidations à caractère sexuel, selon une étude sur le sujet réalisée par l'UGent (Université de Gand) à la demande de la secrétaire d'État régionale à l'Égalité des chances Bianca Debaets (CD&V).

Dans le cadre de cette enquête, 425 femmes de 18 à 75 ans, représentant la population bruxelloise, ont été interrogées, selon la DH. 30 % des répondantes ont indiqué qu'elles « souffrent encore aujourd'hui » de tels comportements d'intimidation.



Le Magazine du Conseil Mars 2018 – n°25

Publication périodique du Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale

CESRBC

Boulevard Bischoffsheim, 26
1000 Bruxelles
02/205 68 68
02/502 39 54
cesr@ces.brussels

Editeur responsable :
Joëlle Delfosse

Mise en page et impression :
IPM printing sa - Ganshoren

Illustrations :

Couverture: Shutterstock
Dossier : p.5 : Shutterstock,
p.7 et 8: Women in Business, p.9,10 et 11 : Shutterstock.
Débats du Conseil : p.24 et 25 : RTBF.
Brèves et publications : p.30 et 31 : Shutterstock.

Comité de rédaction :

Actualités : Siham Chaouch
Dossier : Siham Chaouch, Alexis Gérard et Julie Millan
Focus: Daan Capiu, Marie Marlière et Rudy Van Tielen.
Les avis du Conseil, publications et brèves : Siham Chaouch
Traduction : Rik Duynslager et Eric Vanderheyden

Remerciements :

Loubna Azghoud pour sa collaboration dans la rédaction du dossier.
Sandrine Belgrado, Coraline Daubresse, Nathalie Devriese, Gérard Kuyper, Victoria Lavenne, Annie Mutamba, Jean-Paul Philippot et Pierre Schaubroeck pour les interviews accordées.

